



CONSEIL REGIONAL
DE
KAYES

Kayes Plateau

Tél : (00223) 21.52.28.57

e-mail : erkayes@yahoo.com



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT N°2021 – 09/ CRK

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de Développement Régional, le Conseil Régional de Kayes entend réaliser Sept (07) SHVA (Système d'hydraulique villageoise améliorée) dans la Région de Kayes, à cet effet il sollicite des prestataires habilités pour assurer le suivi/contrôle des dits travaux. Les SHVA seront réalisés dans les localités suivantes :

- Cercle de Diéma : Commune de Lakamané, Village de Kaniara
- Cercle de Kita : Arrondissement de Sefeto Ouest, Commune de Nianganè
- Cercle de Yélimané : Commune de Kirané
- Cercle de Nioro du Sahel : Commune de Nioro Tougounè, village de Tintiba
- Cercle de Kayes : Commune de Soro Diamanou, village de Troun
- Cercle de Kayes : Ville de Kayes, Camp militaire de Kayes
- Cercle de Kayes : Ville de Kayes, Institut de formation de Kayes (IFM)

2. Par le présent avis, le Conseil Régional de Kayes invite donc les **cabinets ou Groupements de Cabinets d'ingénieurs conseils agréés (Bureaux d'études)** à manifester leur intérêt pour la réalisation du suivi contrôle des travaux de réalisation de sept (07) SHVA dans les localités ci-dessus citées.

3. Les **cabinets ou Groupements de Cabinets d'ingénieurs conseils agréés (Bureaux d'études)** intéressés doivent fournir les informations assez récentes indiquant leur aptitude à réaliser les services demandés.

4. Sur la base de leur qualification les **cabinets ou Groupements de Cabinets d'ingénieurs conseils agréés (Bureaux d'études)** seront retenus pour une consultation restreinte conformément au décret n°2015 – 0604 / P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

5. Le dossier de candidature doit comprendre : un accord de groupement (le cas échéant) l'attestation de l'agrément, une lettre de manifestation d'intérêt, les informations indiquant la

qualification du Cabinet et les copies certifiées conformes des pièces administratives en cours de validité (agrément ou carte professionnelle, quitus fiscal, certificat de non faillite).

6. La soumission sera évaluée suivant les critères ci – après :

- a. Critères éliminatoires
 - ❖ Dossier incomplet,
 - ❖ Non-conformité des pièces administratives,
 - ❖ Pièces falsifiées ou fausses déclarations.
- b. Critères d'évaluation
 - ❖ Chaque référence similaire sera noté 20 points,
- c. Seuls les cinq premiers candidats qui auront totalisés à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à soixante (60) points sur cent (100) points seront retenus pour constituer la liste restreinte.

Missions similaires : Réalisation du suivi/contrôle des travaux de réalisation de forage, d'AES, de SHVA, d'AEP et autres types

7. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française et portant la mention (suivi contrôle des travaux de réalisation de sept (07) SHVA dans la Région de Kayes doivent parvenir sous pli fermé au plus tard le 06 Juin 2021 à 16 heures à l'adresse du Conseil Régional de Kayes, Tél 21 - 52 - 28 -57

Toutefois, le Conseil Régional de Kayes se réserve le droit de recevoir des dossiers de manifestation d'intérêt avant la fin de l'évaluation. Aussi, les dossiers peuvent être envoyés par voie électronique à l'adresse suivante :
abdoulfaye2002@gmail.com

8. Pour toutes informations supplémentaires au sujet du dossier, les intéressés peuvent s'adresser au Conseil Régional de Kayes, N° de téléphone Conseil Régional : 21 - 52 - 28 - 57 ; Téléphone Chef de Service Technique : 66 75 85 23

Kayes, le 27 mai 2021
Le Président par Intérim

